

Procès-verbal

Le samedi 12 avril 2025 à 09 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de MICHEL MOREREAU.

Secrétaire de la séance : Jean Pierre LACAZE

Présents : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE, JOSETTE MAURY, Chantal MARQUENET-VOLLE

Représentés :

Absents et excusés : Philippe FALCOU, Jean-François VERGES

La séance du Conseil Municipal est enregistrée, l'enregistrement est accessible à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture pour toute personne qui souhaiterait écouter la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2025.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2025 ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) ;
- Affectation du résultat 2024 ;
- Vote des taux d'imposition 2025 ;
- Vote des subventions aux associations 2025 ;
- Vote du Budget 2025 ;
- Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SDE09 ;
- Création d'une régie de recettes ;
- Fixation du prix de ventes des repas, boissons des fêtes et manifestations.

- Questions diverses :

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2025 :**

Après lecture du procès-verbal, il apparaît que des erreurs ont été constatées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents après rectification des erreurs.

Pour : 4 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

- **Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) : DE-019-2025**

Après lecture par Mr LACAZE Jean-Pierre et explication des différentes lignes de compte, il est demandé à M. le Maire de sortir de la salle afin que les conseillers présents puissent passer au vote.

Date de transmission de l'acte : 28/04/2025
Date de réception de l'AR : 28/04/2025
009-210901260-DE_019_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune

Séance du samedi 12 avril 2025

Délibération N° DE_019_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Volants
6	4	3
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
3	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de MICHEL MOREREAU.

Présents : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE, JOSETTE MAURY, Chantal MARQUENET-VOLLE

Représentés :

Absents et Excusés : Philippe FALCOU, Jean-François VERGES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean Pierre LACAZE est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - Budget Communal 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	107 598,48	117 337,99	78 105,55	63 071,57	185 704,03	180 409,56
Total	107 598,48	117 337,99	78 105,55	63 071,57	185 704,03	180 409,56

Date de transmission de l'acte 28/04/2025
Date de réception de l'AR: 28/04/2025
009-210901260-DE_019_2025-DE

Résultat de clôture		9 739,51	15 033,98		-5 294,47	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	9 739,51	15 033,98	0,00	-5 294,47	0,00
Résultat définitif		9 739,51	15 033,98		-5 294,47	

MOREREAU Michel se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par MOREREAU Michel vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à MOREREAU Michel pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MICHEL MOREREAU
Président de séance

Jean Pierre LACAZE
Secrétaire de séance



• **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 (N° DE_014_2025) :**

CA 2024 :

INVESTISSEMENTS : 14 813.12 €

RÉSULTAT EXERCICE 2024 : 15 033.98 €

AFFECTATION DE RESULTAT : 29 847.10 €

FONCTIONNEMENT : 21 206.01 €

VIREMENT SECTION INVESTISSEMENTS : 14 813.12 €

AFFECTATION DE RESULTAT : 16 132.10 €

TOTAL AFFECTE AU COMPTE 1068 : 16 132.40 €

Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune
Séance du samedi 12 avril 2025
Délibération N° DE_014_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	4	4

Le douze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de MICHEL MOREREAU.



Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE,
JOSETTE MAURY, Chantal MARQUENET-VOLLE
Représentés :
Absents et Excusés : Philippe FALCOU, Jean-François
VERGES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean Pierre LACAZE est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

+

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 14 813,12 €		- 15 033,98 €		- €	29 847,10 €
FONCT	21 206,01 €	14 813,12 €	9 739,51 €			16 132,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	16 132,40 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	16 132,40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €

Total affecté au c/ 1068 :	16 132,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour : 4 ; contre : 0 ; abstention : 0.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MICHEL MOREREAU
Président de séance

Jean Pierre LACAZE
Secrétaire de séance

• **Vote des taux d'imposition 2025 DE-015-2025 :**

Pour rappel en 2024 : foncier bâti 35.34 %, foncier non-bâti 57.17 %, taxe d'habitation 9.79 %.

Il n'y a pas eu d'augmentation en 2024 conformément à la décision prise les années précédentes d'augmenter 1 an sur 2.

La décision est prise pour une augmentation de 1.5 %.

Foncier bâti 36.84 %, Foncier non-bâti 58.67 %, Taxe d'habitation 11.29 %.

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune

Séance du samedi 12 avril 2025

Délibération N° DE_015_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	4	4
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de MICHEL MOREREAU.

Présents : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE, JOSETTE MAURY, Chantal MARQUENET-VOLLE

Représentés :

Absents et Excusés : Philippe FALCOU, Jean-François VERGES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean Pierre LACAZE est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités pour fixer les taux des différentes taxes d'imposition.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter les taux comme suit :

- **Taxe foncière bâti : 35.87 %**
- **Taxe foncière non bâti : 58.03 %**
- **Taxe d'habitation : 9.94 %**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'augmenter les taux comme proposé ci-dessus pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MICHEL MOREREAU

Jean Pierre LACAZE

• **Vote des subventions aux associations 2024 DE-16-2025 :**

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune

Séance du samedi 12 avril 2025

Délibération N° DE_016_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	4	4
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de MICHEL MOREREAU.

Présents : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE, JOSETTE MAURY, Chantal MARQUENET-VOLLE

Représentés :

Absents et Excusés : Philippe FALCOU, Jean-François VERGES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean Pierre LACAZE est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes comme suit :

- **ACCA DE FREYCHENET : 200.00 €**
- **LA TRUITE DU DOUCTOUYRE : 200.00 €**
- **RESTAURANT DU CŒUR DE LAVELANET : 100.00 €**
- **LA CROIX ROUGE : 100.00 €**
- **ASSOCIATION DE FREYCHENET – NOS HAMEAUX – NOTRE VILLAGE : 100.00 €.**

Pour un montant total de 700.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer les subventions comme mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MICHEL MOREREAU
Président de séance

Jean Pierre LACAZE
Secrétaire de séance

• **Vote du budget 2025 DE-018-2025 :**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune Budget Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Budget Communal pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 408 081

En dépenses à la somme de : 408 081

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	34 250
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 000
014	Atténuations de produits	7 700
042	Section à section	40 965
65	Autres charges de gestion courante	31 600
66	Charges financières	3 700
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		151 215

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	300
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 650

73	Impôts et taxes	13 000
731	Fiscalité locale	39 770
74	Dotations et participations	73 645
75	Autres produits de gestion courante	4 850
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		151 215

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	47 717
001	Solde d'exécution section investissement	29 848
041	Opérations patrimoniales	179 301
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		256 866

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	154 686,03
024	Produits des cessions d'immobilisations	61 214,97
040	Section à section	40 965
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		256 866

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

• Désignation d'un délégué suppléant auprès du SDE09 (N° DE_017_2025)

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune

Séance du samedi 12 avril 2025

Délibération N° DE_017_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	4	4
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de MICHEL MOREREAU.

Présents : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE, JOSETTE MAURY, Chantal MARQUENET-VOLLE

Représentés :

Absents et Excusés : Philippe FALCOU, Jean-François VERGES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean Pierre LACAZE est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un délégué suppléant auprès du SDE09

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant de la commune auprès du SDE09 en remplacement de Mme FERTÉ Bénédicte démissionnaire.

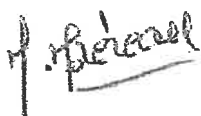
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Mme MARQUENET-VOLLE Chantal comme déléguée suppléante de la commune auprès du SDE09.

Pour rappel, M. LACAZE Jean-Pierre avait été désigné comme délégué titulaire lors du Conseil Municipal du 02 juin 2020 (DE-11/2020).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MICHEL MOREREAU
Président de séance

Jean Pierre LACAZE
Secrétaire de séance



Délibération : adoptée

- Creation d'une regie de recoues :

Le sujet est reporté, car avant le vote en conseil municipal, l'avis de la Trésorerie doit être donné. Nous sommes en attente d'un retour de la Trésorerie et le sujet sera voté lors du prochain conseil municipal.

- Fixation du prix de vente des repas, boissons des fêtes et manifestations :

Repas du feu de la Saint-Jean et du vendredi 1^{er} août : 12 €

Boissons, buvette : 2 €

Café : 1 €.

Questions diverses : Aucune.

La séance est levée à 12 h 00.

MICHEL MOREREAU
Président de séance



Jean Pierre LCAZE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. P. LCAZE", written over a horizontal line.

